

BATS EN RETRAITE MACRON



Macron, représentant des intérêts capitalistes, veut nous faire travailler plus longtemps.

Nous devons construire un mouvement de masse profond et sur la durée.

Cela nécessite un soutien et une solidarité financière par l'ensemble de la population avec des caisses de grève.

Seul le blocage du pays et la construction d'une grève générale nous permettront d'établir un rapport de force pour faire reculer Macron et gagner sur nos revendications. La retraite à 60 ans a été instaurée en 1982 par les lois Auroux. Le nombre d'années de cotisations est alors fixé à 37,5 ans. **Cette conquête sociale doit être restaurée!**

30 ANS D'ATTAQUES CONTRE LES RETRAITES

BALLADUR 1993 : fait passer à 40 annuités, la pension du privé passe

des 10 aux 25 meilleures années de la vie active et les pensions revalorisées uniquement selon l'inflation, au lieu de suivre l'évolution des salaires.

FILLON 2003 : fait passer progressivement à 42 annuités et favorise les retraites par capitalisation.

SARKOZY 2007 : rapprochement des régimes spéciaux (EDF, GDF, SNCF...), avec le régime général.

SARKOZY 2010 : pas de départ avant d'avoir atteint 62 ans (hors dispositifs particuliers). Pire pour les carrières incomplètes, le départ sans décote est repoussé de 65 à 67 ans, pénalisant davantage encore les femmes.

HOLLANDE 2014 : (loi Touraine entrée en vigueur en 2020) augmente petit à petit la durée de cotisation nécessaire pour toucher le taux plein. ►

▶ La philosophie générale des contre-réformes successives est aussi anti-écologique, en favorisant le productivisme et le travailler plus pour gagner moins.

Le dérèglement climatique nous impose au contraire de travailler moins, de circuler moins et d'agir dans la sobriété.

LES INFAMIES DU PROJET DE LOI MACRON-BORNE

Macron veut obtenir des économies rapides pour satisfaire les directives de l'UE, en combinant recul de 2 ans de l'âge légal de départ (dès sept 2023) et accélération de l'augmentation de la durée de cotisation (43 annuités dès 2027).

Le recul de l'âge légal va pénaliser celles et ceux qui auront commencé à travailler tôt.

L'âge moyen d'entrée dans la vie active étant supérieur à 22 ans, l'augmentation de durée de cotisation entraînera pour beaucoup un départ après l'âge légal pour avoir une retraite à taux plein,

d'autant plus pour celles et ceux qui ont des carrières incomplètes.

Le système n'est pas financièrement en danger : non seulement le Conseil d'Orientation des Retraites indique que le système de retraites est aujourd'hui excédentaire, mais le déficit annoncé jusqu'en 2032 est estimé, selon les conventions comptables, entre 0,4 % et 0,7% de PIB, ce qui est minime par rapport au poids des retraites, près de 14 % du PIB.

Pour renforcer notre système de retraite par répartition, nous devons protéger la protection sociale financée par les cotisations sociales, des patrons et des salarié·es. Il faut donc une politique de plein-emploi car avec chaque emploi créé ce sont davantage de cotisations sociales qui financent les retraites. **L'égalité salariale femmes / hommes** générerait aussi davantage de cotisations sociales car actuellement les femmes sont en moyenne payées 18 % de moins que les hommes.

POUR LA RETRAITE À 60 ANS À TAUX PLEIN RETRAIT DU PROJET DE LOI BORNE!



CONTACT

www.lepartidegauche.fr
adhesion.lepartidegauche.fr
contact@lepartidegauche.fr

